

RAPPORT SUR LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX RÉVISIONS DU MODÈLE DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME COMMUN

Documents supplémentaires relatifs à ce point de l'ordre du jour : S/O

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de coordination du programme est invité à :

68. *Saluer* le travail final et les recommandations du Panel de haut niveau sur un Programme commun résilient et adapté de l'ONUSIDA dans le contexte de la durabilité de la riposte au VIH ;

69. *Prendre note* du rapport de la Directrice exécutive et du COC sur les recommandations de révision du modèle de fonctionnement du Programme commun (PCB(56)25.15) ;

70. *Approuver* le modèle de fonctionnement révisé du Programme commun, tel qu'il figure dans le présent rapport (PCB(56)25.15) ;

71. *Demander* à la Directrice exécutive de fournir une mise à jour sur l'opérationnalisation du modèle de fonctionnement révisé lors de la 57e réunion du CCP en décembre 2025 ;

72. *Demander* à la Directrice exécutive de présenter un examen à mi-parcours du modèle de fonctionnement révisé lors de la 60e réunion du CCP en juin 2027.

Les implications financières pour la mise en œuvre des décisions : Estimation à inclure dans le cadre de la mise à jour sur l'opérationnalisation du modèle de fonctionnement révisé présenté au CCP en décembre 2025.

Table des matières

INTRODUCTION	4
LE NOUVEAU MODÈLE DE FONCTIONNEMENT	6
Transformation immédiate 2026-2027	7
Plan de transformation après juin 2027	10
AUTRES MODIFICATIONS DU MODÈLE DE FONCTIONNEMENT	12
Modèle de financement	12
Gouvernance	13
Partenariats	14
Efficacités opérationnelles	14
PROCHAINES ÉTAPES	16
POINTS DE DÉCISION PROPOSÉS	16
Annexe 1 : Recommandations du Panel de haut niveau et où les trouver dans le document	17
Annexe 2 : Domaines programmatiques dans lesquels le Secrétariat de l'ONUSIDA dépriorisera son rôle de coordination et d'appui⁶	21
Annexe 3 : Principes du coparrainage	24
Annexe 4 : Considérations relatives à la transformation future du Programme commun	25
Annexe 5 : UN80 et la transformation du Programme commun	26

INTRODUCTION

1. La riposte mondiale au sida a considérablement évolué ces 30 dernières années et le Programme commun a contribué de manière significative à son succès. En 2023, plus des trois quarts des personnes vivant avec le VIH (~31 millions) recevaient un traitement vital, et les décès liés au VIH ainsi que les nouvelles infections par le VIH continuent de diminuer pour atteindre des niveaux records dans la plupart des régions du monde. Malgré ces progrès, la riposte au sida n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs mondiaux de 2025 en matière de sida et cela, du fait des inégalités qui persistent entre les services de traitement et de prévention du VIH. Compte tenu de l'incertitude des conditions financières et géopolitiques et de l'affaiblissement de la solidarité mondiale dans la riposte, de lourdes menaces pèsent aujourd'hui sur les acquis durement obtenus. Malgré des défis importants, on note aussi des opportunités sans précédent, notamment, l'arrivée de médicaments révolutionnaires à action prolongée pour la prévention et le traitement du VIH qui permettront de compléter l'élargissement des programmes de prévention primaire et d'enrayer la majorité des nouvelles infections par le VIH. Guidé par la prochaine Stratégie mondiale de lutte contre le sida (2026-2031), l'objectif mondial de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 est toujours réalisable.
2. Les services de prévention et de traitement du VIH et les outils structurels connexes connaissent actuellement les perturbations les plus graves de l'histoire de la riposte mondiale au VIH. Aujourd'hui, en raison de la réduction des financements des principaux donateurs et de la marge de manœuvre budgétaire limitée des ressources domestiques, des services de traitement et de prévention du VIH et des systèmes communautaires de prestation de services essentiels ont été fermés dans de nombreux pays à travers le monde. Le secrétariat de l'ONUSIDA estime que si la riposte mondiale au VIH n'est pas entièrement rétablie dans l'ensemble de ses programmes de prévention et de traitement, le monde risque d'enregistrer jusqu'à 2 300 nouvelles infections par le VIH chaque jour, en plus des 3 500 infections déjà enregistrées aujourd'hui. Cette estimation est basée sur un scénario dans lequel l'ensemble de l'appui aux programmes de prévention et de traitement du VIH précédemment financés par le PEPFAR serait arrêté et ne serait pas remplacé. Ces réductions, ainsi que d'autres, pourraient entraîner 6,6 millions de nouvelles infections par le VIH et 4,2 millions de décès liés au sida d'ici à 2029. Il s'agit d'une tragédie imminente pour les personnes vivant avec et affectées par le VIH, qui exige une mobilisation politique et programmatique urgente afin d'éviter que les progrès réalisés au cours des dernières décennies ne soient réduits à néant et que l'objectif de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique ne soit hors de portée.
3. Ces évolutions inquiétantes se produisent à un moment où l'environnement des droits de l'homme se détériore également dans de nombreuses régions du monde, avec un recul croissant des droits de l'homme et de l'égalité de genre, ainsi qu'un rétrécissement de l'espace civique. Ces dernières années ont été marquées par une vague de législation anti-LGBTQI+ dans des pays de diverses régions, ainsi que par

la poursuite de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH et des mesures punitives de contrôle des drogues dans le monde entier, qui infligent toutes deux des souffrances humaines considérables tout en sapant les réponses efficaces aux services de prévention et de traitement du VIH.

4. La riposte mondiale au sida exige d'être solidaire pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, une fois pour toutes, et de soutenir des ripostes nationales au VIH inclusives et multisectorielles au-delà de 2030.
5. Lors de sa 53e réunion en décembre 2023, le Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA a demandé à la Directrice exécutive et au Comité des Organismes Coparrainants de proposer un modèle de fonctionnement révisé pour le Programme commun¹. À cette fin, la Directrice exécutive de l'ONUSIDA et le directeur général de l'OIT, au nom du Programme commun, ont convoqué un Panel de haut niveau. Le Groupe, dirigé par trois coprésidents, a rassemblé diverses parties prenantes de la lutte contre le VIH, travaillant de manière inclusive et collaborative pour produire ses recommandations. Le Panel de haut niveau a présenté son rapport aux co-organisateurs le 5 mai 2025². Le panel a formulé 6 recommandations générales et 18 sous-recommandations (voir annexe 1). Le rapport du panel a été élaboré après cinq réunions formelles du panel : quatre consultations virtuelles en ligne et une consultation hybride (en personne/virtuelle) de deux jours à Lilongwe, au Malawi. Les délibérations du Panel ont bénéficié des contributions et/ou des discussions avec la délégation des ONG du CCP, le Groupe des Amis de l'ONUSIDA, les réseaux de la société civile, les dirigeants et le personnel des Coparrainants et du Secrétariat, ainsi que d'autres parties prenantes nationales et mondiales.
6. Le rapport du Panel de haut niveau a été examiné dans le cadre d'une réunion du Comité des organismes Coparrainants (COC) qui s'est tenue le 9 mai 2025 en marge de la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies au Danemark.
7. Les Coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA s'engagent à soutenir les gouvernements et les communautés dans leur riposte au VIH, dans le cadre de leurs mandats et dans le contexte de l'Agenda 2030, tout en reconnaissant que des changements sont nécessaires dans le nouveau contexte.
8. Le Programme commun dispose d'un plan de transformation qui vise à aider les pays à atteindre l'ODD 3.3. La priorité absolue du Programme commun est d'aider les pays et les communautés à mettre en place des réponses nationales durables, inclusives et multisectorielles au VIH. Le Programme commun est en train de se transformer et prévoit à terme de s'achever par l'intégration, la consolidation et une coordination plus étroite. Cette transformation est guidée par l'UN80, le Panel de haut niveau, la situation financière et géopolitique actuelle et l'état actuel de l'épidémie de VIH (voir également l'annexe 5).
9. Ce document présente un nouveau modèle de fonctionnement pour le Programme commun qui vise à le transformer en deux phases – **l'une immédiate et l'autre en**

2027. Il tient compte des discussions préliminaires avec l'initiative UN80 et des réformes suggérées par le Panel de haut niveau. Le leadership de l'UN80 a pris note des recommandations et soutient la ligne d'action de l'ONUSIDA. Le nouveau modèle de fonctionnement est agile et flexible, ce qui lui permettra d'absorber aussi les futurs changements.

10. Cela permettra au Programme commun de travailler avec les gouvernements, les communautés et les principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux, notamment le Fonds mondial et le PEPFAR, afin d'accélérer la transition des programmes de traitement et de prévention du VIH soutenus par les donateurs vers des programmes dirigés et financés par les pays. Le Programme commun fera avancer les choses en (1) aidant les pays à utiliser les données pour la prise de décision afin d'orienter les ressources et les investissements limités vers les programmes, les lieux et les méthodes de travail les plus efficaces en termes de coût et à fort impact ; et (2) en accélérant l'élaboration et la mise en œuvre de feuilles de route sur la viabilité de la lutte contre le VIH afin d'assurer une transition vers une plus grande appropriation par les pays et un financement domestique plus important. Le Programme commun soutiendra des interventions ciblées, limitées dans le temps, visant à renforcer les capacités des systèmes essentiels de lutte contre le VIH (y compris les systèmes de données et de santé communautaire) afin de permettre une transition efficace vers la gestion et l'appropriation nationales des ripostes au VIH.
11. Le Programme commun ajustera son modèle opérationnel pour améliorer le rapport coût-efficacité, en réduisant le chevauchement des fonctions entre le secrétariat et les Coparrainants, en réduisant sa présence dans les pays et en donnant la priorité à l'intensification des innovations biomédicales, en particulier dans le domaine de la prévention du VIH.
12. Ce plan pour l'avenir du Programme commun concentrerait ses ressources limitées sur le soutien aux pays sur les composantes essentielles de la prochaine stratégie mondiale de lutte contre le sida pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030, en garantissant un maximum de concentration, d'impact, de responsabilité et en accélérant la durabilité grâce à une plus grande appropriation par les pays et à un financement national accru, en partenariat étroit avec le PEPFAR, le Fonds mondial, les gouvernements des pays et les communautés.

LE NOUVEAU MODÈLE DE FONCTIONNEMENT

13. Le nouveau modèle de fonctionnement du Programme commun favorisera l'efficacité, l'efficacité, la résilience et la durabilité ; il est adapté à l'objectif visé et conforme aux objectifs de l'initiative UN80. Dans la mesure du possible, il aide les pays à atteindre l'objectif de l'ODD consistant à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030 et à mettre en œuvre la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida pour la période 2026-2031. Le Programme commun souligne l'importance de situer les recommandations du groupe dans le cadre plus large du programme de réforme de l'UN80, au fur et à mesure de son déploiement.

14. Alors que les Coparrainants et le Secrétariat sont entièrement d'accord sur la plupart des révisions du modèle de fonctionnement, il existe également des domaines dans lesquels les Coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA ont des points de vue divergents. Le cas échéant, ces différences sont clairement reflétées dans le présent document.

Transformation immédiate 2026-2027

15. La restructuration du secrétariat de l'ONUSIDA et le Coparrainage différencié, avec des rôles de chef de file et des rôles de membres clairement définis, constituent un changement majeur dans le modèle de fonctionnement, qui se traduit par une rationalisation du secrétariat et une réduction du nombre des Coparrainants chefs de file.

Secrétariat de l'ONUSIDA

16. Le secrétariat de l'ONUSIDA sera présent dans un nombre réduit de pays tout en continuant à pouvoir fournir un appui limité et adapté à environ 60 pays au total. Ces 60 pays représentent 83 % du total des nouvelles infections par le VIH et 87 % des personnes vivant avec le VIH. Les pays couverts par le Secrétariat de l'ONUSIDA, avec une présence dans le pays, seront également couverts, dans la mesure du possible, par les Coparrainants pertinents dont le mandat répond directement aux priorités et aux besoins nationaux en matière de VIH. La concentration géographique réduite est basée sur une typologie de pays élaborée par le Programme commun, reflétant des combinaisons de (1) fardeau élevé du VIH, (2) stigmatisation et discrimination importantes à l'encontre des populations clés, des femmes et des filles, en particulier des adolescentes et des jeunes femmes, contextes humanitaires, et (3) forte dépendance à l'égard de l'aide internationale pour la riposte au VIH.
17. L'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA aux pays sera assuré par le placement de coordinateurs exécutifs de l'ONUSIDA au sein du **Bureau du coordinateur résident des Nations Unies** dans une vingtaine de pays. Le placement du Coordinateur de l'ONUSIDA dans le bureau des coordinateurs résidents des Nations Unies permettra au secrétariat de l'ONUSIDA de coordonner et de diriger efficacement l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida dans tous les secteurs, dans le cadre de son appui aux gouvernements et aux communautés. Après 2027, à l'issue d'un examen approfondi, tous les bureaux restants de l'ONUSIDA pourraient être intégrés au bureau du coordinateur résident des Nations Unies. La présence actuelle de l'ONUSIDA dans d'autres pays est en train d'être consolidée dans 11 bureaux multipays et 8 bureaux de pays autonomes.
18. Le Secrétariat réduira son personnel de 55 %. Le personnel sera réorienté de manière significative vers des lieux d'affectation moins coûteux et plus proches des personnes que nous servons. Cette réduction moyenne s'applique également au leadership, du niveau P5 au niveau SSG. La nouvelle structure prévoit une consolidation des fonctions aux niveaux des pays, des régions et du monde. La majorité du personnel chargé des programmes mondiaux travaillera à partir de

quatre sites – Johannesburg, Nairobi, Bangkok et Bonn. Ils travailleront avec d'autres membres du personnel basés dans le pays et au niveau des régions de manière matricée. Ce changement accroît l'efficacité et l'efficacité de l'assistance technique fournie au niveau du pays, ainsi que la création de réseaux de connaissances, le renforcement des capacités nationales et l'amélioration du leadership au niveau des politiques à tous les niveaux.

19. Conformément aux recommandations du Groupe, le Secrétariat se concentrera sur quatre fonctions essentielles : (1) le leadership et le plaidoyer (y compris pour la mobilisation des ressources mondiales) ; (2) la convocation et la coordination axées sur la durabilité de la riposte mondiale au sida ; (3) la responsabilité par le biais de données, d'objectifs et de stratégies ; et (4) l'engagement de la communauté. La priorité absolue, en tant que Programme commun, sera d'aider les pays à arriver à des réponses nationales durables, inclusives et multisectorielles au VIH.
20. Le Secrétariat de l'ONUSIDA continuera à rassembler diverses parties prenantes et à créer un espace pour la participation active des communautés touchées - y compris les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les filles, les populations clés, les jeunes et d'autres populations prioritaires – du niveau national au niveau mondial. Le Secrétariat de l'ONUSIDA crée des plateformes de dialogue, de partage des connaissances et d'action commune, permettant aux parties prenantes de multiples secteurs (y compris au sein des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des communautés religieuses) de collaborer efficacement, d'éviter les doubles emplois et de maximiser l'impact.
21. Le Secrétariat de l'ONUSIDA dépriorisera plusieurs de ses activités de coordination programmatique actuelles, qui ont complété et soutenu le travail entrepris au sein des Organismes coparrainants et entre eux. Lors de la mise en œuvre de la restructuration du Secrétariat, un exercice sera mené avec les Coparrainants afin d'optimiser les méthodes de travail et de garantir l'absence de duplication des fonctions. Une liste complète des rôles dépriorisés est reprise à l'annexe 2. Les Coparrainants ont exprimé leur volonté de prendre en considération les responsabilités proposées, sous réserve de leurs processus de restructuration organisationnelle et des développements liés à l'initiative UN80.
22. Il y aura un petit hub programmatique qui remplira des fonctions globales et soutiendra les réseaux et les partenaires liés au VIH dans les pays. Ses principaux objectifs seront de soutenir l'élaboration de feuilles de route pour la durabilité de la riposte au VIH, de générer et d'utiliser des données multisectorielles et de réunir la communauté, les gouvernements et d'autres partenaires pour faire progresser les approches de la riposte au VIH fondées sur les droits et transformatives sur le plan de l'égalité de genre. Ce hub programmatique sera basé à Johannesburg, Nairobi, Bangkok et Bonn.

Coparrainants

23. Les Principes de Coparrainage, confirmés et approuvés par le COC et présentés au CCP en décembre 2020, restent valables. Ils sont repris à l'Annexe 3.
24. Conformément aux recommandations du Panel de haut niveau, il y aura jusqu'à six Coparrainants chefs de file.³ Ces Coparrainants chefs de file seront soutenus par d'autres Coparrainants membres qui, ensemble, continueront à travailler en étroite collaboration avec les pays afin de tirer parti de leurs ressources pour fournir, dans la mesure du possible, des services clés en matière de VIH et pour créer un environnement favorable à l'adoption des services liés au VIH. Le nouveau modèle de fonctionnement préserve l'intégrité et les points forts du Programme commun, en soutenant la riposte multisectorielle à l'épidémie, même si le nombre de Coparrainants chefs de file est réduit.
25. Le processus de sélection des Coparrainants chefs de file et membres a commencé et devrait être achevé et présenté au CCP dans le cadre du Budget et du Plan de travail 2026. Les réformes de l'UN80 peuvent entraîner une meilleure consolidation du Programme commun et d'autres changements au niveau des Coparrainants chefs de file et membres.
26. Le Panel de haut niveau a également recommandé que les organisations des Nations Unies qui ne sont pas actuellement des Coparrainants, mais qui apportent une valeur ajoutée directe à la riposte au sida soient incluses en tant que Coparrainants membres. L'inclusion de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en tant que Coparrainants membres renforcera la capacité du Programme commun à promouvoir les droits de l'homme et à atteindre les populations migrantes. L'inclusion de nouveaux Coparrainants membres sera examinée par le COC et soumise au CCP pour examen et approbation, comme indiqué dans le modus operandi.
27. Au niveau des pays et des régions, le nombre d'agences des Nations Unies pouvant faire partie de l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida et y contribuer est flexible. La composition de l'Équipe conjointe est déterminée au niveau des pays et des régions, en fonction de la dynamique de l'épidémie, des mandats des Coparrainants, des capacités et des personnes les mieux placées pour répondre aux besoins et aux priorités des pays et dans le contexte de la réforme des Nations Unies.
28. Les Coparrainants ont déclaré qu'ils restaient « pleinement engagés dans le Programme commun, coordonné par le Secrétariat de l'ONUSIDA, mais sur la base des réductions significatives des ressources multilatérales pour le VIH, ils ne sont pas en mesure de prédire le futur financement du Programme commun au-delà de 2027 ». En outre, « les Coparrainants sont actuellement en train de se restructurer et d'établir des priorités en réponse au récent changement des priorités des donateurs et dans le cadre des vastes processus UN80 et de réinitialisation de l'aide humanitaire qui sont en cours. À l'avenir, les moteurs des programmes de lutte

contre le VIH seront la simplification, la hiérarchisation, l'intégration, la différenciation et l'innovation. »

29. En cas de besoin dans des pays qui ne sont pas couverts par le Secrétariat de l'ONUSIDA, les Coparrainants dans les pays fourniront, dans la mesure du possible, un appui et tireront parti de l'expertise régionale ou mondiale des Coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA, selon les besoins.
30. Les Coparrainants continueront à maximiser les opportunités d'effet de levier avec les programmes sectoriels de santé et autres afin d'intensifier les programmes de lutte contre le VIH, en particulier au niveau national.
31. Les Coparrainants sont actuellement en train de se restructurer et d'établir des priorités en réponse au récent changement des priorités des donateurs et dans le cadre des vastes processus UN80 et de réinitialisation de l'aide humanitaire qui sont en cours. Le Programme commun réexaminera la répartition des tâches afin d'éviter les doubles emplois et les lacunes, de renforcer la cohérence et d'optimiser le rapport qualité-prix à mesure que les rôles et les responsabilités évoluent, tout en veillant à ce que l'approche multisectorielle reste centrale. Les Coparrainants intègrent le VIH dans leurs programmes, politiques et efforts de plaidoyer plus larges pour aider les pays à garantir des ripostes multisectorielles plus durables et inclusives au VIH.

Plan de transformation après juin 2027

32. En l'absence d'un vaccin et d'un remède, les progrès de la lutte contre le VIH sont le fruit d'une approche multisectorielle. À la fin de l'année 2027, si l'épidémie évolue dans la bonne direction et que la riposte mondiale progresse bien, le Secrétariat de l'ONUSIDA pourra procéder à des fusions et consolidations plus importantes avec les Coparrainants et transférer certaines fonctions aux pays et à d'autres entités telles que le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies.
33. La Directrice exécutive, en consultation avec le COC et en tenant compte des nouvelles orientations de l'UN80, présentera en juin 2027 au CCP, pour examen, un plan visant à poursuivre la transformation, la consolidation et l'intégration du Programme commun en vue de la fermeture du Secrétariat de l'ONUSIDA en 2030. Ce calendrier est avancé d'un an par rapport aux recommandations du Panel de haut niveau.
34. Le processus d'élaboration de ce plan commencera immédiatement en étroite collaboration et en accord avec le processus UN80. Le CCP sera informé des progrès réalisés par la Directrice exécutive dans le cadre de ses rapports réguliers au CCP.
35. Sur la base des orientations et des décisions du CCP, la résolution de l'ECOSOC sur le Programme commun prévue en 2027 pourrait faire avancer les opportunités de transformation du Programme commun et de fermeture du Secrétariat de l'ONUSIDA sous sa forme actuelle.

36. En 2027, le Conseil examinera plus en détail les exigences en matière de gouvernance et de surveillance à l'avenir dans le cadre de la potentielle transformation future du Programme commun, tout en veillant à ne pas perdre les acquis de la participation de la société civile au niveau du Conseil afin que la riposte au VIH réponde aux besoins des personnes vivant avec le VIH et des communautés les plus à risque. Le Conseil de l'ONUSIDA est le seul organe directeur des Nations Unies à inclure la société civile et il faut qu'il en reste ainsi.

Transformation du secrétariat après juin 2027

37. Le Secrétariat de l'ONUSIDA prévoit la poursuite de sa réduction et de sa consolidation ainsi que son intégration plus poussée dans Nations Unies tout en soutenant la réalisation du mandat découlant de l'ODD 3.3. Après un examen approfondi, il envisagera d'intégrer la présence résiduelle de l'ONUSIDA dans les pays aux Bureaux des coordinateurs résidents.
38. Le Secrétariat de l'ONUSIDA poursuivra sa réduction jusqu'à devenir un petit hub mondial de promotion du leadership mondial et de coordination de la riposte mondiale au sida. Ses principaux objectifs seront de suivre et de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de VIH adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, de collecter et de publier des données annuelles sur la riposte mondiale au VIH et de mener un plaidoyer mondial de haut niveau en faveur de l'ODD 3.3.
39. Ce hub pourrait être hébergé par une entité coparrainante ou par le BCAD, ou encore par une autre entité multilatérale, qui peut renforcer ses rôles de leadership, de coordination et de responsabilité aux niveaux mondial et national. Le Fonds mondial et le PEPFAR s'appuient sur les données, les plateformes communautaires et le rôle fédérateur de l'ONUSIDA au niveau de la planification et de l'exécution de leurs programmes.

Transformation de Coparrainage post-juin 2027

40. En fonction de la réforme des entités de l'ONU par le biais de l'UN80, une consolidation supplémentaire du modèle de fonctionnement de l'ONUSIDA pourrait être possible.
41. Les Coparrainants espèrent que le Programme commun restera viable jusqu'en 2030 pour mettre fin au sida, mais si ce n'est pas le cas, les Coparrainants s'engagent à continuer à œuvrer pour mettre fin au sida, même si c'est avec des capacités et des ressources réduites.

Renforcer la préparation des pays et leur appropriation

42. Dans l'ensemble du Programme commun, une approche plus différenciée sera mise en place pour soutenir les pays, en complétant les capacités croissantes des pays et en répondant aux besoins prioritaires des pays. De nombreuses fonctions devraient être progressivement transférées aux gouvernements, à la société civile et à d'autres

partenaires au fur et à mesure de la réalisation des cibles et des objectifs en matière de VIH et de la mise en œuvre de divers éléments des feuilles de route des pays pour la durabilité de la riposte au VIH. Cela pourrait comprendre, entre autres, de mobiliser les ressources domestiques en recourant à des moyens novateurs, de les intégrer dans les systèmes sanitaires et sociaux nationaux et de passer des contrats sociaux avec les communautés pour la prestation de services, etc.

43. Au fur et à mesure que les ripostes nationales deviennent autosuffisantes, les pays seront en mesure de s'approprier et de diriger pleinement la prestation de services liés au VIH en utilisant à la fois les systèmes de santé nationaux et les systèmes communautaires. La transition des fonctions du Programme commun se fera de manière systématique et progressive au cours des prochaines années.

AUTRES MODIFICATIONS DU MODÈLE DE FONCTIONNEMENT

Modèle de financement

44. Le CCP examinera le Budget et le Plan de travail 2026, y compris les allocations budgétaires basées sur les dernières projections de financement, le 8 octobre 2025 lors d'une session spéciale virtuelle d'une demi-journée du CCP.
45. Le Secrétariat de l'ONUSIDA est favorable au maintien du seuil tel qu'il a été fixé dans les décisions précédentes du CCP⁴. Le Secrétariat de l'ONUSIDA propose qu'un seuil minimum de 15 % des ressources de base soit mis à la disposition des Coparrainants si les revenus annuels de base dépassent US\$ 70 millions et qu'il passe à 20 % si les revenus de base dépassent US\$ 100 millions. Si le revenu de base se situe entre 61 et 70 millions de dollars, le seuil sera ramené à 10 %. Si le revenu de base tombe en dessous d'US\$ 60 millions, le Secrétariat ne sera pas en mesure de fournir des ressources de base aux Coparrainants.
46. Les Coparrainants demandent un minimum de 1,5 million de dollars par coparrainant chef de file pour soutenir un Programme commun agile et efficace, qui dispose d'une capacité suffisante pour entreprendre une collecte de fonds commune pour les ressources autres que les ressources de base. Les Coparrainants estiment que, sans ressources catalytiques, le ciment du Programme commun et la force de la riposte multisectorielle coordonnée seraient compromis.
47. Lorsque c'est faisable, le financement autre que le financement de base mobilisé par le Secrétariat pour les domaines programmatiques et assorti d'une affectation régionale, sera planifié conjointement avec et mobilisé et affecté aux Coparrainants pertinents et au Secrétariat.
48. Le Secrétariat propose un modèle de distribution du travail au niveau mondial qui permet d'assurer la justice, l'équité et la différenciation sur la base des besoins programmatiques au niveau de la manière dont ces seuils de financement seront alloués.

- 20 % du montant total disponible pour les Coparrainants chefs de file seront répartis à parts égales entre les Coparrainants. Cela permet à chaque Coparrainant de disposer d'un fonds non affecté au niveau mondial.
- 30 % du montant total disponible pour les Coparrainants chefs de file seront mis à la disposition des Coparrainants qui disposent eux-mêmes de ressources de base limitées et non affectées pour mener à bien leurs activités. Une formule d'allocation de ce montant sera déterminée. Les Coparrainants les plus forts et les plus importants recevront moins que les plus petits.
- 50 % du montant mis à la disposition des Coparrainants chefs de file sera disponible pour financer les activités thématiques mondiales et régionales des Coparrainants sur la base des priorités qu'ils auront identifiées collectivement.

Les Coparrainants ont exprimé l'avis que la formule d'allocation ci-dessus devrait être simplifiée.

49. Le financement de base est complété par des fonds hors budget de base ou fonds complémentaires. On s'appuiera davantage sur la mobilisation conjointe de ressources non essentielles pour soutenir des activités multisectorielles communes aux niveaux du monde, des régions et des pays. Ces fonds complémentaires permettront d'élargir et d'approfondir l'appui du Programme commun aux pays, de combler des lacunes critiques, de répondre à des besoins émergents et, d'une manière générale, de mettre en place un programme plus agile, capable de faire face à une épidémie et à un environnement de financement changeants. L'accent sera mis sur la mobilisation conjointe des ressources pour les pays.
50. Des ressources de base continueront à être disponibles pour des travaux conjoints au niveau des pays quand les niveaux de financement le permettront pour les pays prioritaires. Un modèle simplifié de transfert des ressources au niveau des pays sera toutefois élaboré afin de réduire les coûts de transaction, d'améliorer le respect des délais et de simplifier les exigences en matière de rapportage.
51. Le Secrétariat de l'ONUSIDA, conformément à la pratique actuelle, n'utilisera pas les ressources de base de l'enveloppe allouée aux pays. Un glissement concerté sera opéré vers une collecte plus importante de ressources autres que les ressources de base pour le travail au niveau des pays. Les membres de l'Équipe conjointe, y compris le secrétariat de l'ONUSIDA et les partenaires de la société civile, collecteront conjointement des ressources autres que les ressources de base pour financer leurs activités communes.

Gouvernance

52. Outre son rôle de supervision, le CCP sert de forum mondial d'élaboration des politiques en matière de VIH. Le CCP reste également le seul organe directeur des Nations Unies où la société civile, représentée par les communautés les plus touchées, participe à tous les aspects du travail du Conseil.

53. Tous les Coparrainants – chefs de file et membres – seront membres du COC. Le quorum du COC est constitué par la présence d'une majorité de Coparrainants chefs de file. Les Coparrainants chefs de file assureront la présidence tournante du COC. Tous les Coparrainants jouissent de tous les droits de participation au CCP, mais n'ont pas de droit de vote, comme le prévoit le modus operandi du CCP.
54. Actuellement, le CCP se réunit deux fois par an en personne. À partir de 2026, il sera proposé de réduire le nombre des réunions en personne à une par an et d'organiser une réunion supplémentaire du CCP entièrement virtuelle. Ce changement permettra de réaliser des économies significatives au niveau du Programme commun ainsi qu'au niveau des membres.⁵
55. Tous les Coparrainants – chefs de file et membres – seront membres du COC. Le quorum du COC est constitué par la présence d'une majorité de Coparrainants chefs de file. Les Coparrainants chefs de file assureront la présidence tournante du COC. Tous les Coparrainants jouissent de tous les droits de participation au CCP, mais n'ont pas de droit de vote, comme le prévoit le modus operandi du CCP.

Partenariats

56. Les organisations de la société civile seront invitées à participer à l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida au niveau des pays et des régions, en s'inspirant du rôle et des contributions de la société civile au CCP. Le Programme commun explorera également d'autres moyens de renforcer l'engagement de la société civile au niveau des pays.
57. Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida identifieront et exploiteront également les possibilités de renforcer le rôle et la contribution de la société civile à la riposte au VIH. Un engagement plus marqué de la société civile dans les travaux du Programme commun renforcera la pertinence et l'impact des Équipes conjointes sur le sida, ce qui permettra d'obtenir des résultats plus solides et plus durables. Les ressources autres que les ressources de base seront mobilisées conjointement avec les organisations de la société civile et les membres concernés de l'Équipe conjointe sur le sida, en fonction des opportunités locales.
58. Dans un écosystème mondial de la santé et du développement en pleine évolution, et conformément aux recommandations du Panel de haut niveau, l'ONUSIDA explorera, avec des organismes régionaux tels que l'Africa CDC et d'autres organismes multilatéraux, les possibilités stratégiques de mobiliser davantage d'appui et de transférer des fonctions aux pays, d'accéder à un appui technique dirigé au niveau régional, à mesure qu'ils mettent en place des ripostes efficaces, durables et inclusives au VIH.

Efficiences opérationnelles

59. Dès sa création, dans un souci d'efficacité, le secrétariat de l'ONUSIDA a utilisé l'administration d'autres entités des Nations Unies pour soutenir le programme. En tant que tel, le Secrétariat de l'ONUSIDA n'a pas de grandes fonctions de back-

office. La trésorerie, la paie, le traitement des paiements, la politique des ressources humaines, l'ERP, l'audit, l'enquête et le médiateur, entre autres, sont tous externalisés et achetés en tant que services à l'OMS et sont totalement intégrés. Cet accord coûte au Secrétariat un transfert annuel de 3,5 millions de dollars à l'OMS pour ces services.

60. À l'échelon des pays, plus de 70 % des bureaux du Secrétariat de l'ONUSIDA sont situés dans les mêmes locaux que d'autres entités des Nations Unies et ont un accord standard de partage des coûts, et le Secrétariat de l'ONUSIDA utilise activement les processus des Nations Unies où des services partagés et des services internes communs sont en train d'être mis en place.
61. Cela dit, le rapport du Panel de haut niveau prévoit d'autres mesures d'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts qui peuvent être adoptées par le Programme commun. Cela pourrait inclure la consolidation des capacités du Programme commun, le déplacement de la localisation des fonctions programmatiques mondiales du Secrétariat de l'ONUSIDA, la poursuite de l'intégration avec la réforme des services internes communs des Nations Unies et l'intégration à l'échelon des pays dans le bureau du Coordinateur résident ainsi qu'à l'échelon régional, et la rationalisation des processus de gouvernance qui mobilisent des ressources considérables de la part des Coparrainants. Pour encore augmenter les économies, les Coparrainants ont proposé d'héberger le Secrétariat de l'ONUSIDA aux niveaux des régions et des pays. Les offres des Coparrainants seront évaluées au cas par cas, si nécessaire, afin de s'assurer de la réalisation d'économies substantielles.
62. En mettant davantage l'accent sur la mobilisation conjointe de ressources autres que les ressources de base, un modèle de recouvrement intégral des coûts sera mis en œuvre par le Programme commun afin de refléter de manière plus réaliste les coûts réels indirectement encourus lorsque des projets thématiques et géographiques spécifiques sont mis en œuvre à l'aide de ressources autres que les ressources de base.
63. Le Programme commun propose de simplifier et de rationaliser considérablement son cadre de responsabilité commun (UBRAF ou équivalent) en réduisant les coûts de transaction et en mettant en œuvre un processus agile de planification, de suivi et de reporting. Il veillera toutefois à ce que le nouveau cadre de responsabilité du Programme commun réponde toujours aux normes mondiales applicables aux organisations internationales.
64. Les fonctions de contrôle indépendant de l'ONUSIDA seront rationalisées pour refléter la taille réduite du Programme commun. Dans le respect de l'indépendance du Comité consultatif indépendant de supervision externe (IEOAC), le Cabinet de l'ONUSIDA discutera avec le Comité de la manière de mettre en œuvre son mandat le plus efficacement possible par rapport à la taille nettement réduite de l'organisation et des recommandations seront présentées par le Comité lors de la

56e réunion du CCP dans le cadre de son rapport au Conseil. On s'attend à ce qu'à l'avenir, toutes les réunions de l'IEOAC soient virtuelles.

PROCHAINES ÉTAPES

65. Le nouveau modèle de fonctionnement entrera en vigueur le 1er janvier 2026.
66. Le Plan de travail et le Budget du Programme commun pour 2026 seront basés sur le modèle de fonctionnement révisé.
67. Un examen du modèle de fonctionnement sera entrepris en 2027 et un plan d'action sera présenté au CCP en juin 2027, qui conduira à la poursuite de la consolidation et de l'intégration du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies, au renforcement des capacités et au transfert des fonctions clés aux pays.

POINTS DE DÉCISION PROPOSÉS

Le Conseil de coordination du programme est invité à

68. *Saluer* le travail final et les recommandations du Panel de haut niveau sur un Programme commun résilient et adapté de l'ONUSIDA dans le contexte de la durabilité de la riposte au VIH ;
69. *Prendre note* du rapport de la Directrice exécutive et du COC sur les recommandations de révision du modèle de fonctionnement du Programme commun (PCB(56)25.15) ;
70. *Approuver* le modèle de fonctionnement révisé du Programme commun, tel qu'il figure dans le présent rapport (PCB(56)25.15) ;
71. *Demander* à la Directrice exécutive de fournir une mise à jour sur l'opérationnalisation du modèle de fonctionnement révisé lors de la 57e réunion du CCP en décembre 2025;
72. *Demander* à la Directrice exécutive de présenter un examen à mi-parcours du modèle de fonctionnement révisé lors de la 60e réunion du CCP en juin 2027.

[Annexes à suivre]

Annexe 1 : Recommandations du Panel de haut niveau et où les trouver dans le document

Rapport complet : https://www.unaids.org/sites/default/files/2025-05/high-level-panel-resilient-fit-for-purpose-unaid-report_en.pdf

Recommandation	Paragraphes relatifs aux recommandations
1. Le sida reste une pandémie mortelle. Le Programme commun devrait se poursuivre jusqu'en 2030 pour permettre au monde d'atteindre les objectifs en matière de lutte contre le sida et de faire face aux crises aiguës auxquelles doit faire face la riposte au sida.	7,8
1. Le Programme commun devrait fonctionner avec le Secrétariat et les Coparrainants dans un modèle allégé et ciblé jusqu'en 2030, cela, étant donné que la suppression de l'un ou des autres à ce stade pourrait nuire à l'efficacité du Programme commun.	41
2. Pour la période 2025-2030, le Secrétariat se concentrera sur 19 quatre fonctions essentielles : 1) Leadership, 2) Convocation et coordination, 3) Responsabilité par le biais de données, d'objectifs, de stratégies, de durabilité/mobilisation des ressources, et 4) Engagement communautaire.	19
3. Les Coparrainants devraient s'autoévaluer et combler les lacunes de leurs mandats respectifs.	28 - 31
4. Le financement international reste nécessaire pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique mondiale et les Nations Unies devraient continuer à mobiliser des ressources.	9, 12
2. Le Programme commun devrait rester multisectoriel et se concentrer davantage sur la résolution des principales lacunes et sur la saisie des opportunités à court terme pour répondre à l'évolution de la pandémie de sida. Cela devrait inclure la reconnaissance, le soutien et la transition des rôles dans lesquels des capacités importantes ont été développées et continuent d'être développées par le gouvernement, les organisations multilatérales, les communautés et d'autres institutions de la société civile.	10,12, 13

<p>1. Mettre davantage l'accent sur la prévention du VIH et la durabilité de la riposte au sida.</p>	<p>10</p>
<p>2. Soutenir les efforts des gouvernements nationaux et de la société civile nationale pour assurer la pérennité des services de lutte contre le VIH en apportant un appui ciblé aux communautés et à la société civile dans leur lutte contre le VIH.</p>	<p>10, 12</p>
<p>3. Approfondir les partenariats avec d'autres organisations multilatérales, en particulier les institutions régionales</p>	<p>10</p>
<p>3. Le secrétariat de l'ONUSIDA est essentiel, mais il devra réduire ses effectifs, les dimensionner correctement ainsi que les consolider pour se concentrer sur les fonctions les plus essentielles ; à mesure que le nombre de bureaux de pays diminue, il devra établir une nouvelle typologie pour déterminer la présence au niveau des pays/au niveau national et fournir un leadership et un appui différencié aux besoins évolutifs des diverses épidémies de VIH d'aujourd'hui.</p>	<p>16 – 22</p>
<p>1. Maintenir, tout en le réduisant au maximum, le rôle du Programme commun au niveau des pays ; envisager une typologie des pays sur laquelle fonder la présence ; et élargir l'éventail des modèles par lesquels le Programme commun apporte son appui aux pays afin de réduire le coût de ses présences dans les pays.</p>	<p>16- 17</p>
<p>2. Examiner et simplifier la structure du Secrétariat de l'ONUSIDA à ses trois niveaux : Centre mondial, Équipes d'appui aux régions et pays.</p>	<p>16-22</p>
<p>4. Restructurer le coparrainage de l'ONUSIDA pour répondre aux besoins du moment, en introduisant un modèle différencié avec un groupe plus restreint de Coparrainants « chefs de file » qui reçoivent un financement de base, tout en encourageant la participation autofinancée des Coparrainants « membres » et en incitant les agences des Nations Unies à organiser des collectes de fonds stratégiques conjointes.</p>	<p>11, 23- 31</p>
<p>1. Le Programme commun devrait élaborer un nouveau</p>	<p>44 - 51</p>

modèle de partage des ressources.	
2. Coparrainants chefs de file : Envisager un ensemble de 6 Coparrainants « chefs de file » au maximum, en fonction des besoins programmatiques et des ressources disponibles.	24 - 26
3. Coparrainants membres : Encourager la participation d'un deuxième niveau d'agences des Nations Unies désireuses de s'engager et de contribuer de manière significative, mais sans s'attendre à participer à la gouvernance, au CCO et à l'UBRAF.	24 - 25
5. Élargir le rôle de la société civile dans le Programme commun, même si l'empreinte globale de l'organisation se réduit.	20, 42, 43, 51, 56, 57
1. Ajouter la société civile aux Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida au niveau des pays et des régions.	56
2. Encourager les efforts conjoints de collecte de fonds qui incluent les organisations de la société civile en tant que partenaires clés.	56- 57
3. Institutionnaliser l'aide, renforcer et pérenniser le leadership et les ripostes communautaires	19, 51
6. Planifier, dès maintenant, la transformation de l'ONUSIDA qui ne se présentera plus sous la même forme après 2030. Prévoir des progrès rapides dans la lutte contre le sida qui pourraient mettre un terme à la mission de l'ONUSIDA. Envisager la possibilité réelle d'une résurgence, qui nécessiterait une transformation d'une autre nature. Tant qu'il n'y aura pas de remède, prévoir un rôle approprié pour les Nations Unies afin d'aider le monde à soutenir les millions de personnes vivant avec le VIH et à maintenir une riposte efficace et adaptée.	9, 32– 39, 42 - 43
1. La Directrice exécutive devrait commencer cette planification dès maintenant et présenter au CCP un plan pour la Transformation de l'ONUSIDA après 2030 qui contient des étapes clairement définies.	32- 39

<p>2. Améliorer la préparation et l'appropriation des pays et des Coparrainants pour qu'ils assument certaines fonctions clés du Programme commun.</p>	<p>42 -43</p>
<p>3. Prévoir de nouvelles options pour soutenir les communautés et la société civile.</p>	<p>42- 43</p>

Annexe 2 : Domaines programmatiques dans lesquels le Secrétariat de l'ONUSIDA dépriorisera son rôle de coordination et d'appui⁶

Domaine et fonctions stratégiques	
Domaine de résultats 1 : Prévention du VIH	
1.	Planification et programmation du préservatif
2.	Prévention chez les hommes et les garçons ; circoncision masculine médicale volontaire
3.	Indétectable = intransmissible (I=I)
4.	Surveillance biologique et comportementale intégrée (IBBS), recherche opérationnelle
5.	Commission des stupéfiants des Nations Unies (Commission on Narcotic Drugs)
Domaine de résultats 2 : Traitement du VIH	
6.	Dépistage et traitement du VIH ; prestation de services différenciés
7.	Suppression virale et adhésion
Domaine de résultats 3 : Sida pédiatrique, transmission verticale	
8.	Traitement pédiatrique
9.	Dépistage pédiatrique du VIH
10.	Prévention de la transmission verticale du VIH
11.	Comité consultatif mondial de validation (GVAC)
Domaine de résultats 4: Ripostes communautaires	
12.	UN PLUS

Domaine de résultats 5 : Droits de l'homme	
13.	Restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence (restrictions de voyage)
Domaine de résultats 6 : Égalité de genre	
14.	Plaidoyer et programmation en faveur de l'égalité hommes-femmes
Domaine de résultats 7 : Jeunes	
15.	Réseaux de jeunes
16.	Adolescents vivant avec le VIH ; accès au traitement
Domaine de résultats 8 : Une riposte au VIH durable et dûment financée	
17.	Financement (programmes communautaires ; soins de santé)
18.	Assurance maladie, frais d'utilisation
19.	Droits de propriété intellectuelle et accès aux technologies de la santé
20.	Financement multisectoriel
21.	Financement innovant
Domaine de résultats 9 : Systèmes intégrés de santé et de protection sociale	
22.	Couverture universelle de santé (CUS)
23.	Systèmes de santé résilients et durables (SSRD)
24.	Infections sexuellement transmissibles, hépatite, cancer du col de l'utérus, santé mentale, maladies non transmissibles
25.	TB/VIH
26.	VIH et vieillissement

Domaine de résultats 10 : Contextes humanitaires et pandémies	
27.	Le VIH dans les situations humanitaires et d'urgence
28.	Préparation de la riposte aux pandémies et au VIH
Questions transversales, populations prioritaires et autres portefeuilles	
29.	Peuples autochtones et VIH
30.	Handicap et VIH
31.	Prisons et autres milieux fermés
32.	Villes et zones urbaines
33.	Protection sociale

Ces domaines seront discutés avec les coparrainants et seront examinés en fonction des priorités de la riposte au sida.

Annexe 3 : Principes du coparrainage

1. Les Principes de Coparrainage, confirmés et approuvés par le COC et présentés au CCP en décembre 2020, restent valables. Il s'agit de
 - L'organisation apporte un avantage comparatif identifiable au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et a pour mandat de mener des activités liées au VIH.
 - L'organisation est un organe du système des Nations Unies
 - Le chef exécutif de l'organisation et ses hauts responsables participent régulièrement à l'élaboration et à l'examen des politiques et des cadres du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida par l'intermédiaire du Comité des organismes Coparrainants (COC).
 - Il y a un engagement à participer au Cadre unifié du Budget, des Résultats et des Responsabilités (UBRAF) ou à toute autre itération future, y compris une aide à la mobilisation des ressources à cet effet.
 - L'organisation dispose d'une stratégie et d'un cadre qui contribuent aux objectifs du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida.
 - L'organe directeur de l'organisation examine la manière dont l'organisation aborde la question du VIH dans le cadre de son mandat et de ses politiques.
 - L'organisation consacre ses propres ressources au financement des questions liées au VIH, notamment par l'intermédiaire d'un personnel dédié.
 - L'organisation dispose de ressources et de capacités au niveau régional et au niveau des pays pour soutenir la mise en œuvre d'activités liées au VIH.
 - Dans les pays où les Coparrainants sont présents, l'organisation participe activement aux Équipes conjointes des Nations Unies sur le VIH/sida au niveau des pays.
 - L'organisation met en œuvre une politique claire et bien diffusée, autonome ou intégrée, en matière de VIH sur le lieu de travail.

Annexe 4 : Considérations relatives à la transformation future du Programme commun

Comme l'a recommandé le Panel de haut niveau, les éléments à prendre en compte pour la poursuite de la transformation incluront :

- L'état et la trajectoire probable de la pandémie de sida après 2030 et la question de savoir si elle sera sous contrôle, toujours aussi difficile qu'aujourd'hui, ou résurgente et synonyme d'une menace mondiale croissante.
- Tant qu'il n'y aura pas de remède, les besoins des personnes vivant avec le VIH resteront inchangés.
- Les réformes plus larges de l'ONU entreprises dans le cadre de l'initiative UN80 et dans de nombreux organismes Coparrainants connaissent aujourd'hui leur propre restructuration.
- L'évolution des capacités des agences des NU qui ont des mandats en cours pour répondre aux besoins spécifiques de la riposte mondiale au sida.
- Les facteurs facilitant ou entravant la riposte mondiale, notamment la couverture universelle de santé, l'intégration du VIH, le contexte des droits de l'homme, etc.
- Ressources disponibles dans le cadre de la riposte au sida et des Nations Unies.
- Le contexte géopolitique.⁷

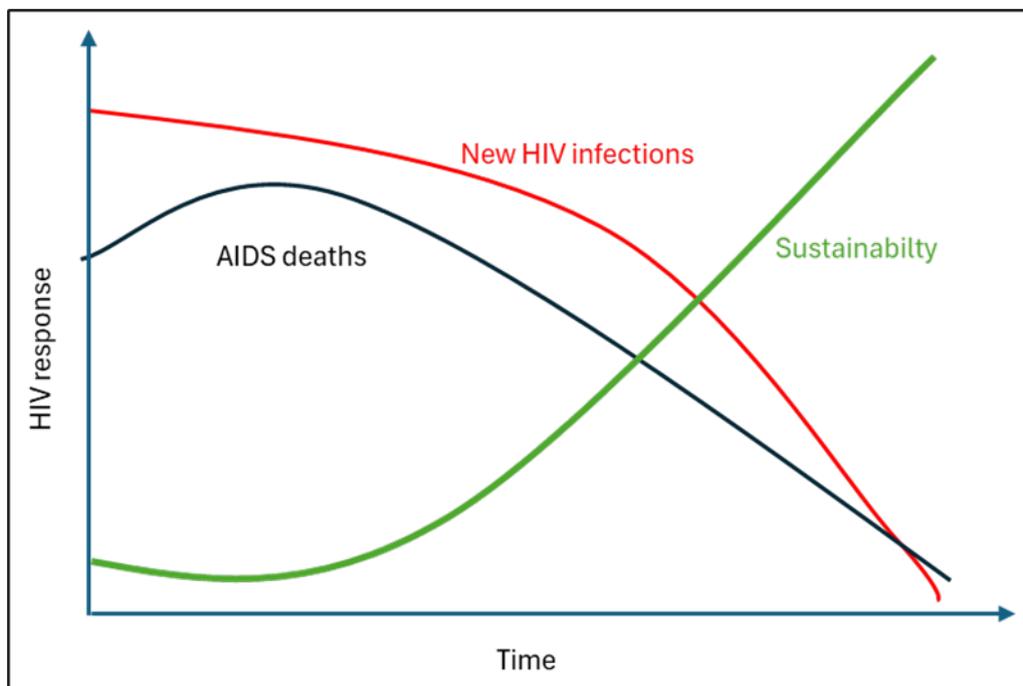


Figure 1: Considérations dans le cadre de la transformation du Programme commun

Annexe 5 : UN80 et la transformation du Programme commun

1. L'ONUSIDA s'engage dans le processus UN80, en apportant le travail du Panel de haut niveau, les enseignements tirés du choc récent subi par la riposte au sida et les réflexions du CCP pour façonner son rôle futur dans le cadre des réformes plus larges du système des Nations Unies. L'initiative UN80, lancée par le Secrétaire général des Nations unies en mars 2025, s'articule autour de trois grands axes de travail : (1) identifier rapidement les gains d'efficacité et les améliorations dans le cadre des dispositions actuelles ; (2) examiner la mise en œuvre de tous les mandats confiés aux Nations unies par les États membres ; et (3) entreprendre une réflexion sur la nécessité de changements structurels et d'un réalignement des programmes dans l'ensemble du système des Nations Unies.⁸
2. Pour faire avancer les efforts du Groupe de travail UN80, le Secrétaire général des Nations Unies a créé sept groupes UN80. La Directrice exécutive de l'ONUSIDA fait partie du groupe de travail sur le développement dans le système des Nations Unies, coordonné par le PNUD, l'UNOPS, l'UNICEF et le BCAD. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a également invité la Directrice exécutive de l'ONUSIDA à contribuer au groupe UN80 sur les droits de l'homme. La Directrice exécutive de l'ONUSIDA s'engage avec le groupe de travail et le leadership des Nations Unies à faire en sorte que le nouveau modèle de fonctionnement contribue au processus UN80 et que les enseignements soient partagés en vue d'une application à l'échelle du système.

[Fin du document]